



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.																	
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.		9 h. 22 ^m matin.		9 h. 40 ^m matin.		12 h. 19 ^m matin.		4 h. 7 ^m matin.		12 h. 38 ^m matin.		11 h. 45 ^m soir.	
5 h 1 soir.		12 » 55 » soir.		2 » 37 » soir.		3 » 52 » soir.		4 » 18 » soir.		5 h. 17 ^m soir.		8 h. 40 ^m soir.		5 » 45 ^m soir.		4 » 39 ^m matin	
10 h 47 »		5 » 45 » »		7 » 40 » »		9 » 27 » »		9 » 55 » »		—		4 h. 44 ^m matin.		11 » 7 » »		2 » 30 » soir.	

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

À

LÉON GAMBETTA

À

CAHORS

Total des publications précédentes.... 27,735 54

Liste adressée par M. Habib-Callouche, agent consulaire de France, à Mansourah (Egypte).

MM. Habib-Callouche, 25 fr.; Em. Escalon, 5 fr.; Ch. Escalon, 5 fr.; E. Deshay, 5 fr.; Louis Laurent, 5 fr.; Ern. Bardin, 5 fr.; Louis Gras, 5 fr.; Renaut, François, 5 fr. Louis Joubert, 5 fr.; Ibrahim Ederel, 12 fr.; Vita Farul, 5 fr.; Jean Baltaz, 10 fr.; Joseph-Ibrahim Hassan, 20 fr.; Antoine Rais, 10 fr.; Habib Saab, 10 fr.; Habib Sibb, 10 fr.; Mansour Hazen, 40 fr.; Alex. Soussa, 20 fr.; Selim Soussa, 40 fr.; M. Ardille, 5 fr.; Rusef Luéle, 5 fr.; Badaoui Ghirghes, 10 fr.;

Total de cette liste 202 25

Liste de M. Brondel, café de l'Industrie, rue Nationale, n° 43 Cahors.

MM. Brondel, limonadier, 5 fr.; Miquel, bourrelier, 5 fr.; Un ami de G., 5 fr.; Labrunie, ex-militaire, 5 fr.; Lamouroux, aîné, 5 fr.; M^{me} Lamouroux aîné, 2 fr.; Pelras, employé des contributions directes, 5 fr.; M. Brondel, 2 fr.; Miquel, chapelier, 2 fr.; Un illisible, 1 fr.; Lacroix, 1 fr.; Bessou, entrepreneur, 5 fr.; Eugénie Abadie, 1 fr.; Antoinette Deilhes, 2 fr.; Arnaudet, boulanger, 2 fr.; Marie Arnaudet, 1 fr.; Adrien Arnaudet, 1 fr.; Louis Arnaudet, 1 fr.; Un franc maçon, 5 fr.; Jeanne Brondel, 1 fr.; Eugénie Balirand, 2 fr.; Gizard, marchand de casquettes,

2 fr.; Bénech, Charles, 1 fr.; Bénech, Albert, 1 fr.; Hébrard Isidore, 1 fr.; Ressiguiet, Jules, 3 fr.; Cure, 5 fr.; Gary, 5 fr.; Bouchut, marchand tailleur, 1 fr.; Aribaut, artiste, 4 fr.; famille Grégoire, 5 fr.; Nègre, Baptiste, épiciet, 2 fr.; Linas, 2 fr.; Bessou, négociant, à Larroque-des-Arcs, 5 fr.; A.; 5 fr.; famille Maury, 2 fr.; Lartigue, 2 fr.

Total de cette liste 402 »

Liste de M. Linsac, Paul, limonadier, place St-Maurice.

MM. Moles, propriétaire, 4 fr.; Pouljols, 1 fr.; Laur, Paulin, 5 fr.; Paul. Pierre, 1 fr.; Miquel, Honoré, 2 fr.; Auzé, Baptiste, 2 fr.; F. Millot, 2 fr.; Astruc, 1 fr.; Delpon, 2 fr.; Soumillac Jean, 1 fr.; Linsac, Paul, 5 fr.

Total de cette liste 23 »

Liste de M. Soulaeroix, limonadier, boulevard Gambetta.

MM. E. Soulaeroix, 1 fr.; F. Albert, propriétaire, 2 fr.; Théron, 50 c.; Ichès fils, 5 fr.; Andrieu, 1 fr.; Clary, propriétaire, 2 fr.; Larrive Henri, 2 fr.

Total de cette liste 12 50

Lycée de Cahors.

MM. Bréhier, proviseur, 20 fr.; Durand, censeur, 20 fr.; Frbre, économiste, 10 fr.; Daboch, commis d'économat, 10 fr.; Borelly, professeur de physique, 1 fr.; Pèrier, prof. de physique, fr.; Lanaspèze, prof. de mathématiques, 10 fr.; Mauxion, prof. de philosophie, 1 fr.; Vène, prof. d'histoire, 3 fr.; Piot, prof. de rhétorique, 5 fr.; Combarieu, prof. de seconde, 10 fr.; Gauthier, prof. de cinquième, 3 fr.; Anglarès, professeur de sixième, 40 fr.; Bau, prof. de septième, 1 fr.; Muxart, prof. de huitième, 1 fr.; Laporte, prof. de neuvième, 3 fr.; Cayrol, prof. de l'école primaire, 1 fr. 50; M^{me} Cayrol, chargée de la classe enfantine, 4 fr. 50; Herbert, prof. d'Anglais, 3 fr.; Planavergne, prof. de dessin, 3 fr.; Jourdan, prof. d'enseignement spécial, 5 fr.; Galtié, prof. id., 5 fr.; Maure, maître répétiteur, 2 fr.; Lagarde, id., 2 fr.; Soups, id., 2 fr.; Laborde, id., 2 fr.; Martin,

id., 2 fr.; Ganes, id., 2 fr.; Sauzel, id. 2 fr.; Jeannin, id., 2 fr.; Combes, maître de musique, 2 fr.; Fouissac, maître de gymnastique, 5 fr.; Elèves du lycée de Cahors, 187 fr. 35.

Total de cette liste 342 35

Liste de M. Delfour Henri, débitant de tabac à St-Georges, n° 12.

MM. Delfour Amédée, 100 fr.; Delfour Henri, limonadier, 5 fr.; Julie Delpérier, chez M. Delfour, 2 fr. 50; Firmin Delfour, 2 fr.; Lestrade, forgeron, 2 fr.; Guiraudet, aîné, 1 fr.; Albert, 50 c.; Estournel, aîné, 1 fr.; Selves, père, 4 fr.; N. Luparil, 5 fr.; Vertut Julien, 50 c.; Tardieu, 25 c.; Noël, fils, 1 fr.; Frayssi, aîné, 1 fr.; Bourrières, 1 fr.; Guignes Jean, 25 c.; Courtes Jean, 1 fr.; Périé, 1 fr.; Mourriès, 1 fr.; Albet Clément, 1 fr.; La-combe dit Caylus, 50 c.; Delmer, 2 fr.; Rouffié, aîné, 1 fr.; Maillé Louis, 1 fr.; Contou Pierre, 1 fr.; Guiraudet Jean, 1 fr.; Claret fils, 25 c.; Boges François, 3 fr.; Molinié, 2 fr.; Conte, 3 f.

Total de cette liste 142 75

Total de la publication 28,561 39

Cahors, le 12 Mai.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mai.

SERVICES MARITIMES POSTAUX

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les procès concernant les services maritimes postaux :

- 1° Du Havre à New-York ;
- 2° De la France aux Antilles et au Mexique.

M. Rouvier, rapporteur. — Je demande l'urgence au nom de la commission. Il y a intérêt à hâter la construction du matériel.

M. Félix Faure. — Je m'oppose à la déclaration d'urgence. Le cahier des charges n'a pas été distribué. Il ne pourra l'être qu'entre les deux lectures.

En 1881, lorsqu'on décida l'adjudication du service de l'Australie, avec Marseille pour tête de

Une moustache brune, longue, soyeuse, ombrageait la lèvre; le front était large, le nez droit; les yeux superbes, d'un bleu vif, profonds, scrutateurs, déconcertaient les plus braves.

Les sourcils, fermement dessinés, se fronçaient sous l'effort de la pensée. Le visage prenait alors une expression farouche.

Le sommeil de Diane devenait de minute en minute moins profond; elle poussa un long soupir.

Tressaillant, vivement intéressé, l'étranger la regarda fixement.

Le regard d'un homme se rivant sur sa femme endormie, l'agite par un effet magnétique et la contraint à se réveiller. Sous l'influence de ce regard, Diane se débattit faiblement, elle murmurait des phrases entrecoupées. Son père lui apparaissait dans un rêve; elle l'appelait des noms les plus tendres de la langue italienne, qui prenait sur ses lèvres d'adorables intonations.

Se penchant sur la jeune fille, l'étranger cherchait à saisir le sens de ses paroles; il savait l'italien.

Diane souriait à son père, elle disait : — Viens, père! viens, je t'en supplie. J'ai peur de cet homme. Il me fera du mal. Au secours! Pitié!

Se dressant à demi, elle retomba sur les coussins qui la soutenaient.

Il est à remarquer que l'on peut parler plusieurs langues; on ne pense, on ne rêve que dans la langue qu'on a apprise au ber-

ceau. ligne, un grand nombre de chambres de commerce demandèrent que le service pût desservir les ports de l'Atlantique.

M. le Ministre des postes et télégraphes promet de donner satisfaction aux intérêts de ces ports par le renouvellement des traités et la création d'une ligne desservant le Havre et Bordeaux. Le gouvernement ne le soutint nullement devant la commission extra-parlementaire.

Dans la deuxième partie du programme, il était dit que, depuis la concession, les navires de la Compagnie marchaient à la vitesse de 11 nœuds 1/2 pour les Antilles. Mais pendant ce temps, les étrangers faisaient des progrès et arrivaient à des vitesses de 15 à 17 nœuds.

Le résultat sera toujours le même avec le système des contrats forcés. Le concessionnaire donnera aujourd'hui la vitesse demandée; mais les progrès étrangers augmenteront. Pendant ce temps, la France sera toujours en retard. Le système proposé de donner une prime à la vitesse au-dessus de 15 nœuds n'offre pas de garanties suffisantes.

La vitesse qu'obtiennent les Anglais est fournie avec le matériel ancien, tandis que le nôtre est neuf. Aujourd'hui on annonce des bateaux faisant 18 nœuds.

L'adjudication proposée n'est que le renouvellement d'un contrat ancien; elle n'est pas sérieuse. Pourquoi demander 11 nœuds 1/2 pour les Antilles et 15 pour New-York ?

Il est inutile de donner une subvention pour un service de 11 nœuds 1/2. La marine marchande fera le service avec cette vitesse.

Des Etats étrangers subventionnent peu ou pas les lignes postales. L'Angleterre va adopter le système américain qui donne le service des correspondances aux bateaux qui, dans les trois derniers mois, ont obtenu la plus grande vitesse.

Il est fâcheux, pour le commerce français, que ses lettres soient devancées sur le marché américain par celles des concurrents étrangers.

La loi de 1881, en favorisant les navires marchands, peut s'appliquer aux transatlantiques. Les prix de transport pourraient être augmentés si la vitesse de 15 nœuds était dépassée. Il y aurait la prime de la marine marchande et celle du service postal. L'une ne serait pas encouragée au détriment de l'autre.

Les natures nerveuses ont de ces sommeils peuplés de visions, où l'histoire de leur vie se retrace en phrases insouciantes.

L'étranger s'attendait à entendre sortir des lèvres de la jeune fille des paroles d'amour, mêlées au nom de celui qu'elle aimait. Seul le nom de son père revenait à intervalles irréguliers.

S'étonnant, il parla tout haut :

— Est-il possible que cette enfant si belle n'aime personne? Si elle aimait, elle prononcerait le nom de son amant comme elle prononce celui de son père.

Songeant au piège dans lequel était tombée la jeune fille, il ajouta :

— Les misérables ! Oser se servir de tels moyens pour séduire une pauvre enfant ! C'est une vierge qui repose sur ce lit. Il ne faut pas la regarder longtemps pour en avoir la certitude.

Diane s'agitait. La torpeur se dissipait.

Se soulevant à demi, elle regardait inquiète.

Passant la main sur ses yeux, avec le geste de l'enfant qui s'éveille, elle cherchait à se rendre compte de l'endroit où elle se trouvait. N'y parvenant pas, elle se parla tout bas :

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (53) du 12 Mai 1883.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Le comte craignait si peu une méprise, qu'il avait dit simplement : « Attendez-moi près de la porte. »

Vers dix heures et demie, le pas d'un cheval se fit entendre. Sachant la passion du comte Storza pour Diane, Michaela s'empressa autour du cavalier, le guidant à travers la salle plongée dans une obscurité profonde. Ouvrant la porte du salon, elle s'effaça pour le laisser passer.

Celui que Michaela introduisait, une fois seul, ferma la porte sur lui.

Cette porte capitonnée était garnie de verrous; il les poussa les uns après les autres.

Faisant quelques pas dans le salon où régnait une sorte de pénombre, il resta cloué à sa place à la vue du tableau qui s'offrait à lui.

Etendue sur le lit, souriante, laissant à découvert ses dents nacrées qui s'enlevaient sur la pourpre de ses lèvres, Diane sommeillait.

Les puissants réflecteurs mettaient toutes choses en relief. La lumière ainsi distribuée fait valoir les oppositions.

L'impression laissée par cette belle créature était inoubliable.

L'étranger la dévorait des yeux.

S'arrachant à sa contemplation, d'un rapide coup d'œil il examina la pièce. Un sourire dédaigneux passa sur ses lèvres.

Il avait compris.

Voyant le calme sommeil de la jeune fille, l'étranger prit le parti d'attendre son réveil.

Le misérable qui tendait ce piège à cette pauvre enfant était un raffiné. Il voulait la femme tout entière tombant palpitante dans ses bras.

Le sommeil ne devait pas durer.

L'étranger qui avait pénétré dans ce pavillon était un homme de vingt-huit ans. D'une taille élevée, le buste développé, il était vêtu d'un justaucorps de velours noir, ses jambes se dessinaient dans une culotte de peau de daim.

Des bottes molles montaient jusqu'aux genoux, complétant ce costume qui rehaussait l'élégance naturelle du cavalier.

Des gants de peau de daim préservaient ses mains, d'un dessin très pur.

Une de ses mains, dégantée, laissait voir à son doigt un diamant d'une rare beauté.

La tête de cet homme s'harmonisait au corps. Il avait le teint mat, une bouche fine, dédaigneuse, relevée par un mouvement d'ironie altière.

La Compagnie concessionnaire doit être laissée libre d'établir la tête de chacune de ses lignes et de faire des escales où elle le jugera convenable. Le gouvernement devrait seulement désigner le port de France où les concessionnaires devront prendre et remettre les malles. (Très bien)

L'urgence est adoptée par 223 contre 207.

M. Félix Faure, reprenant son discours, fait ressortir l'importance du port du Havre, comparativement à celui de St-Nazaire.

Cet article du projet impose aux concessionnaires l'obligation de faire construire leur matériel en France où il n'a pas encore été construit de navires de 15 nœuds.

Il est singulier de forcer les concessionnaires à une vitesse déterminée et de leur interdire d'aller chercher les moyens d'exécution où ils existent.

On peut tirer un excellent parti de la loi de 1881, prenant comme vitesse initiale 14 nœuds 1/2, et en moyenne 10 francs par kilogramme pour lettres et imprimés.

La Compagnie concessionnaire pourra établir les calculs sur cette base.

Elle pourrait augmenter le prix payé pour les correspondances à raison d'une augmentation de vitesse.

Il est faux qu'on ne puisse pas avoir un service sans subvention. L'exemple de l'Allemagne le prouve.

L'orateur conclut au rejet du projet de la commission et à l'adoption du système proportionnant le sacrifice au service rendu, supprimant le monopole et encourageant les armateurs à suivre les progrès de la science. (Applaudissements)

M. Penlevey demande le renvoi à une prochaine séance, adopté.

Samedi séance publique.

SÉNAT

Séance du 10 mai.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfance.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. — Je suis d'accord avec la commission sur le principe de la loi. Je n'élevé quelques critiques que sur certains détails.

La commission s'est plus préoccupée des sujets qui s'imposent à l'attention, que des moyens à trouver pour la réalisation de ses projets. Il faut notamment faire la part des préoccupations financières. Les termes du projet sont quelquefois trop vagues et peuvent ouvrir la voie aux abus et aux exagérations.

Il me paraît dangereux de vouloir confier la tutelle des enfants à la préfecture de police.

Quant aux départements, la commission trouve qu'actuellement il n'y a pas assez de vigilance. Est-ce une raison pour créer un rouage nouveau ?

Je termine par une observation budgétaire. Si on veut que la loi ait immédiatement son effet, il nous faudra des ressources spéciales, qui sont à créer.

M. de Gavardie. — Je suis d'accord avec M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de respecter la puissance paternelle.

Je demande à M. le Ministre s'il entend affaiblir l'exercice de l'initiative privée en matière de protection de l'enfance abandonnée.

Je regrette l'absence de l'élément religieux dans le projet de loi.

M. le Ministre. — Je vous répondrai à l'occasion des articles.

M. de Gavardie. — J'insiste pour obtenir une réponse. Je crois qu'il ne faudrait pas aborder sur le champ la discussion des articles, mais renvoyer d'abord le projet à la commission, de telle façon que les modifications essentielles soient opérées.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

On renvoie à jeudi la discussion des articles.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative aux enterrements civils et religieux.

M. de Gavardie. — Je proteste contre le principe qu'a édicté la proposition, et contre certains détails que la conscience — non-seulement chrétienne mais même honnête — ne saurait accepter. (Vifs applaudissements à droite; interruptions à gauche.)

M. le Président. — Je ne puis vous laisser tenir un pareil langage.

M. de Gavardie. — Je respecte la liberté de conscience de mes collègues; mais je garde la liberté de mes appréciations, et je dis que le principe de la loi est anti-social et anti-honnête. (Très bien! à droite.)

M. Jouin. — La question soulevée est très grave et mérite d'être approfondie. J'insiste donc pour le renvoi à une autre séance.

M. de Ravignan. — Je pense que le Sénat compromet son autorité en mettant ici trop de hâte et en supprimant la première délibération.

M. le Président. — Vous n'avez pas le droit de parler en ces termes d'une assemblée à laquelle vous appartenez.

Les articles 1 et 2, mis aux voix, sont adoptés.

M. Baragnon combat l'article 3.

Le projet de loi ne protège pas la liberté de conscience, comme on le prétend. Il est au contraire de nature à nuire à cette liberté même.

En effet, si un jeune mineur émancipé écrit qu'il veut être enterré civilement, les membres de sa famille ne pourront résister à la volonté du premier venu qui revendiquera l'exécution du testament.

Le cadavre sera à lui, et c'est votre loi qui le lui aura donné. (Très bien! à droite.)

Si vous êtes en majorité pour faire cela.

A gauche: Oui! oui!

M. Baragnon. — Il faut que la France le sache, et je ne suis monté à cette tribune que pour vous arracher cet aveu.

Votre article est dangereux et je le combats au point de vue de tous ceux qui ont quelque sentiment religieux dans leur âme. (Vifs applaudissements à droite.)

Il n'y a plus aujourd'hui de religion d'Etat, prenez garde de créer une irréligion d'Etat. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Emile Labiche, rapporteur. — Si la loi était irréligieuse, je ne la défendrais pas. Tous les membres de la commission sont de la même opinion.

L'article 3 n'a qu'un but: sauvegarder la liberté de conscience!

M. Jouin. — L'article 3 porte atteinte à la liberté de conscience.

Cette loi, venue de Belgique, est un moyen de lier à tout jamais celui qui est entré dans une société de la libre-pensée et qui lui a promis son cadavre.

On ne peut pas s'emparer du cadavre de celui qui a donné un mandat contraire à ses suprêmes volontés. Si l'on vote la loi, on le pourra désormais; voilà ce qui est regrettable. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Buffet. — Je tiens à constater que M. le rapporteur n'a pas répondu aux objections de M. Baragnon.

Il reste évident pour moi que la liberté de conscience n'est pas respectée par les dispositions de l'article 3.

Grâce aux dispositions de l'article 3, on pourrait imposer des funérailles civiles à ceux qui, à leurs derniers moments, ont fait acte de religion.

Une loi qui permet de tels abus est une loi à laquelle les familles n'obéiront pas, dont l'exécution ne sera assurée par aucun juge de paix honnête et qui ne sera approuvée par personne. (Vifs et nombreux applaudissements à droite et au centre.)

M. Lenoël. — Je ne comprends pas l'utilité de l'article 3 de la loi, qui n'a pour résultat que de donner un aliment à une politique irritante.

L'article 3 est adopté par 131 voix contre 120.

M. Baragnon propose un article additionnel qui est repoussé par 154 voix contre 105.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Il s'ajourne à jeudi.

Informations

Rome, 9 mai.

Mgr Lavigerie a eu, hier, avec le Pape, une audience où la nomination de deux nouveaux évêques en Algérie a été décidée.

— M. de Marcère prend la direction du journal *le Soir*.

— M. Grévy a reçu, jeudi, le duc d'Albanie, quatrième fils de la reine d'Angleterre.

M. Grévy, accompagné du commandant Fayet, rendit ensuite la visite au duc.

— La *République française* félicite la Chambre d'avoir voté la loi sur les récidivistes; elle ajoute que la majorité commence à mériter le nom de Chambre réformatrice, que lui avait donné M. Gambetta.

— Le *Soleil* se plaint qu'on fasse la guerre à la religion; il dit que le pouvoir exécutif abuse de sa force. Le *Soleil* appelle le jour où les élections générales renverseront la majorité parlementaire actuelle.

— Le *Parlement* croit que la loi des récidivistes restera inexécutée comme tant d'autres.

— La *Paix* approuve la loi sur les cris et emblèmes séditieux, mais demande qu'il soit bien établi qu'elle est dirigée contre le désordre, nullement contre la liberté.

— Les journaux portugais reconnaissent que l'occupation française de Ponta-Negra est un incident sans gravité, puisque Ponta-Negra n'est pas compris dans les possessions portugaises. Les journaux blâment seulement les formes employées pour l'occupation.

New-York, 10 mai.

Un orage terrible a éclaté aujourd'hui sur la ville et les environs.

La foudre est tombée sur une fabrique d'huile dans la cité de Jersey. Un demi-million de barils d'huile ont été brûlés.

Les pertes sont évaluées à 750,000 dollars.

Paris, 10 mai.

Le conseil des ministres a décidé que la discussion du projet de crédit pour le Tonkin serait demandée pour samedi et que le commissaire civil qui doit être envoyé au Tonkin serait pris dans le personnel consulaire.

M. Waldeck-Rousseau a exposé les circonstances dans lesquelles la loi votée à la Chambre des députés sur la suppression des classes territoriales des préfectures et sous-préfectures vient d'être rejetée par le Sénat.

Il a été décidé que la question serait soumise de nouveau à la Chambre sous la forme de demande de crédits.

Les bases de la convention avec la Compagnie Paris-Lyon sont, paraît-il, définitivement arrêtées.

L'accord avec la Compagnie d'Orléans est presque terminé.

Lisbonne, 9 mai.

Les dernières nouvelles du Congo confirment l'occupation du Ponta-Négra par les Français.

Suivant une lettre apportée par le navire portugais *Bengo*, arrivé à Ponta-Négra quelques jours après le débarquement des troupes opéré par le *Sagittaire*, le commandant du *Bengo* et les commerçants portugais du Ponta-Négra auraient remis au commandant du *Sagittaire* une note protestant contre l'occupation.

Les indigènes auraient déclaré qu'ils reconnaissent seulement l'autorité portugaise.

Le *Bengo* est retourné à Angola pour prévenir son gouvernement des faits accomplis.

Moscou, 9 mai.

On dit que les rues étroites par lesquelles le cortège devra passer pour se rendre au Kremlin le jour du couronnement de tzar, causent beaucoup de souci à la police de Moscou.

On ajoute qu'il sera interdit d'ouvrir les fenêtres qui donnent sur les rues, pendant le passage du cortège impérial.

Besançon, 9 mai.

Une explosion s'est produite, aujourd'hui, dans les ateliers de démolition des cartouches. Il y a eu cinq hommes tués ou grièvement blessés.

Le ministre de la guerre a envoyé sur les lieux de la catastrophe un officier d'état-major, chargé de reconnaître les proportions du désastre et d'apporter les premiers secours aux victimes et à leurs familles.

Paris, 10 mai.

Dans un discours M. de Lesseps, au banquet annuel du personnel de la Compagnie du Suez, a déclaré que les appréhensions provoquées par les bruits du percement du second canal, sont sans fondement.

— L'anarchiste Rouanet a été arrêté, hier, à Narbonne sur un mandat du juge d'instruction d'Alais.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

LA GALERIE FÉNELON.

Au moment où le Conseil municipal va tenir sa session de mai, il nous paraît utile, dans l'intérêt du commerce cadurcien, d'appeler la sollicite de nos édiles sur le projet que nous avons récemment développé, et qui consiste à établir contre une partie du mur de clôture du lycée, sur la promenade Fénelon, une série de magasins qui donneraient la vie à cet endroit de la ville si morne jusqu'ici, formeraient un cadre superbe au monument Gambetta et favoriseraient le développement du commerce local.

Il est en effet impossible aujourd'hui à un commerçant quelconque de s'installer faute de place, et les quelques magasins qui bordent nos boulevards devenant pour ainsi dire un monopole

pour leurs propriétaires, ces derniers en abusent pour exercer sur le commerce cadurcien un véritable tribut.

Il est donc urgent d'encourager l'extension des affaires en créant des magasins, qui loués à des prix raisonnables seront un bienfait pour le commerce local, en même temps qu'un placement de premier ordre pour les capitalistes qui auront contribué à leur construction.

Le projet n'aurait pas absolument besoin de la sanction administrative pour arriver à une solution; mais nous croyons pourtant que la municipalité aurait tort de se désintéresser d'une question qui touche si directement à tant d'intérêts, à l'avenir commercial de notre cité, et dans cet ordre d'idée y a certainement beaucoup à faire.

Il importe donc que le Conseil municipal s'occupe d'un projet aussi important, et que, par un vote unanime, il en rende la réalisation plus facile.

Cet appui moral qui ne gênera pas le moins du monde le budget communal, sera un stimulant pour tous ceux qui ont des fonds disponibles et qui comprennent fort bien que la bâtisse est encore ce qui résiste le mieux à toutes les fluctuations.

Cour d'Assises du Lot

Audience du 8 mai.

Affaire Baudinot. — Coups et Blessures.

Dans la soirée du 18 mars dernier, des ouvriers, employés aux travaux du chemin de fer, étaient à souper dans une auberge, à Pouzergue, commune du Montat.

Le règlement de la dépense fut, entre deux d'entre eux, les nommés Regino et Perino, ouvriers italiens, l'origine d'une discussion, suivie de rixe, dans laquelle intervinrent le nommé Baudinot et le sieur Laurent, l'un pour porter assistance à son ami et compatriote, Perino, qui avait été l'objet de violences de la part de Regino; l'autre pour empêcher une scène de désordre de nature à compromettre la réputation de son établissement.

Cette intervention eut pour effet d'aggraver la rixe, à laquelle vint mettre fin l'effondrement du plancher, entraînant, dans sa chute, Baudinot, qui n'eut aucun mal.

Cet accident imprévu ne fit qu'interrompre pour un instant la lutte, qui devait bientôt se continuer plus vive, tout auprès de la demeure de Baudinot, où ce dernier s'était enfermé après la chute, en compagnie de sa femme et du nommé Cobayne.

Ses adversaires n'avaient pas tardé à le suivre, faisant entendre des cris, des vociférations et même des menaces. Des pierres furent jetées contre sa maison, et l'une d'elles alla briser un carreau de fenêtre.

A ce moment, malgré la vive opposition de sa femme, en proie à la plus vive irritation, Baudinot, armé d'une canne à lance, sortit affolé et se précipita sur ses adversaires. Il venait de porter quatre coups de lance à Regino, lorsque se retournant contre Laurent, il le frappa à cinq reprises de la même arme. Mortellement blessé, Laurent s'affaissa et ne tarda pas à succomber aux suites d'une hémorragie interne.

Bien que la mort s'en soit suivie, il n'est pas établi que Baudinot ait eu l'intention de la donner.

L'accusé soutient n'avoir conservé aucun souvenir de ces faits, prétendant avoir agi sous l'empire de l'ivresse.

Reconnu coupable, avec admission de circonstances atténuantes, Baudinot a été condamné à cinq ans de prison.

Ministère public: M. Treilhès.

Défenseur: M^e Lagarrigue.

L'Académie française vient d'accorder à notre compatriote M. Laroumet, le *premier prix* Monthyon, pour son magnifique ouvrage intitulé. *Marivaux sa vie et ses œuvres*.

C'est le 13 septembre, à Agen, que devront se rendre les jeunes gens du Lot, admis à passer le second examen pour l'Ecole des arts et métiers d'Aix.

Une mission archéologique, composée du commandant Récamier, du capitaine Faurax et de 40 hommes du 101^e de ligne vient de s'em-

barquer à Gabès, à bord du *Jaguar*, pour aller faire des fouilles dans les ruines d'une ancienne ville romaine située sur la frontière tripolitaine.

On espère, grâce aux connaissances archéologiques de ces deux officiers, avoir bientôt des renseignements très approfondis sur cette cité, qui aurait été une des plus importantes de l'Afrique du Nord.

LE MOIS DE MAI

La température est, depuis quelque temps, fort variable. Il pleut tour à tour, il vente et il fait froid.

Le mois de mai commence mal; nous espérons qu'avec la nouvelle lune, le baromètre se serait tourné vers le beau fixe; mais, hélas! il n'en est rien et le proverbe n'est guère justifié:

En mai

Quitte ce qui te plaît.

Ces variations et cet abaissement de la température, — car les matinées sont fraîches, — sont très dangereuses pour la santé.

La vigne aussi aurait besoin de chaleur.

Il n'y a rien encore, à la vérité, de compromis. Loin de là. Mais comme dit le proverbe:

Que Saint-Urbain ne soit passé,
Le vigneron n'est pas assuré.

Et la Saint-Urbain n'est que le 25 de ce mois. Mais le soleil, avant cette époque, aura, nous aimons à le croire, repris tous ses droits.

Aujourd'hui la journée est superbe et le temps paraît se mettre au beau fixe.

MANIÈRE DE RENDRE MOUSSEUX LES VINS BLANCS.

Lorsqu'on dispose, surtout à la campagne, d'une certaine quantité de vin blanc de bonne qualité, on peut en conserver une portion en vin mousseux, analogue au vin de Champagne. Le procédé est fort simple et peu coûteux. On prépare au bain-marie un sirop composé de parties égales, poids pour poids, de beau sucre candi blanc et de vin très clair. Vers le mois de mai, on met en bouteille la quantité de vin blanc dont on veut disposer, en ajoutant dans chaque bouteille une petite quantité de sirop dans la proportion de 3 0/0, c'est-à-dire de 3 centilitres pour un litre de vin. Les bouteilles solidement bouchées, sont ensuite placées dans les trous d'une planche à bouteille, par conséquent, la tête en bas. Au bout d'un mois ou de six semaines, on prend avec précaution chaque bouteille et on la débouche sans la changer de position; aussitôt que le peu de dépôt qui peut s'y être formé est tombé dans un vase placé au-dessous, on la retourne vivement. Si le vin est très clair, l'opération est terminée; s'il ne l'est pas, on verse dans la bouteille à la place de la petite quantité de dépôt qui est sortie, une égale quantité de colle de poisson délayée dans de l'eau; la bouteille est aussitôt rebouchée et replacé dans sa première position. Au bout de quelques jours, la colle ayant produit son effet, on recommence l'opération ci-dessus décrite. Le vide causé par la séparation de la colle, qui a entraîné ce qui restait de parties troubles dans le vin, devenu alors parfaitement limpide, est rempli avec du vin blanc bien clair, et les bouteilles, après avoir été aussi solidement bouchées que le sont celles du vin de Champagne, sont une dernière fois replacées dans les trous de la planche à bouteilles. La fermentation lente développe de l'alcool et du gaz acide carbonique. Les vins blancs, rendus artificiellement mousseux, ne peuvent point, sans doute, rivaliser avec les véritables vins de Champagne; mais ils ne sont pas moins très agréables, et leur préparation n'impose qu'une faible dépense.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 28 avril au 12 mai 1883.

Naissances.

Nogues, Emile, grande rue Labarre, 49.
Guignes, Berthe, à St-Georges.
Marion, Marie-Hélène, en cette ville.
Cabri, Joseph, (naturel), rue St-James, 8.
Selves, Marcel, rue Mascoutou, 50.

Mariages.

Condaud, François, et Pomarède, Catherine.
Breton, Hippolyte, et Deilhes, Raymonde.
Forget, Charles, et Barrat, Marie.
Caponot, Charles, et Aulières, Marie.

Décès.

Selves, Marie, s. p., 31 ans, à St-Georges.
Vican, Anne, s. p., 76 ans, à St-Georges.
Piqueman, Jean, terrassier, 63 ans c.él., (hospice).
Filsac, Françoise, s. p., 34 ans, rue du Lycée.
Cagnac, Marie, s. p., 47 ans, Avenue de la gare.
Gaillard, Pierre, s. p., 46 ans, rue Clément-Marot.
Clary, Jeanne, prop., 84 ans, au Payrat.
Geniès, Charles, jardinier, 31 ans, boul. Gambetta
Bédoué, Marie, s. p., 17 ans, rue du Château, 10.
Bris, Paul, s. p., 15 ans, à Cabessut.
Lavergne, Antoine, praticien, 65 ans, (hospice).
Lestandie, Marie, s. p., 72 ans, quai Ségur d'Aguesseau.
Fourré, Marianne, s. p., 69 ans à Cavanès.

Variétés

Allons chez le photographe

Il est des jours où l'on se voit tout guil-leret...

Hier, vous étiez ainsi; vous avez couru à votre glace, vous avez souri avec satisfaction devant cette radiense figure faite à votre image.

En ce cas, on se paie généralement un monologue:

« Je ne suis pas mal ce matin! mon visage est moins fleuri que d'habitude, les roses de mon teint sont plus fraîches, mes yeux moins fatigués, ma *pate d'oie* moins visible!... allons nous faire photographier! »

Et vous avez endossé votre plus flambant habit, votre plus chatoyante cravate, votre plus miroitant gilet...

Le photographe vous attendait!...

Les photographes attendent toujours.

Ah! c'est une bien grave affaire celle-là! D'une photographie mal faite dépendra souvent votre *déveine* acharnée, votre malheur de toute la vie!...

C'est votre portrait qui va orner l'album de M^{lle} X... Celle qui sait si bien faire les mariages.

C'est votre portrait qui, distribué par milliers aux électeurs de votre village, enlèvera les suffrages des *électrices*, et par suite, vous procurera les votes de leurs maris...

C'est encore votre portrait qui décidera un directeur de théâtre à vous engager dans sa troupe, une jeune beauté à mettre bas les armes devant votre étendard, un homme puissant à vous confier un poste délicat.

Dans ce moment-là, le photographe est un Dieu!

Surtout, du naturel! n'ayons pas l'air de poser!

Et, ce disant, pénétré de l'importance de votre rôle, vous vous enclassez dans un fauteuil armorié, vous ramenez en avant quelques mèches de cheveux égarées, vous serrez votre cravate, égalisez les points de votre col, les plis de votre habit, l'écillet de votre boutonnière... le photographe vous l'avait dit:

« Prenez votre position la plus naturelle! »

L'opérateur s'enveloppe alors sous son chiffon noir pour vous mettre au point, et vous fait subir cinq minutes le supplice de Loth. Quand il sort de son instrument, le collaborateur du soleil est sombre, soucieux, désespérant:

— Cette tête est mal posée! dit-il, en vous faisant craquer le frontal entre deux cercles de fer.

Cette main n'est pas à sa place, ce genou avance trop, ce nez ne viendra jamais, ce sourire est trop sévère, ces yeux trop grands ouverts!

Et pendant cinq autres minutes, il vous manicule, vous déplace, vous assujettit, vous désarticule le moins naturellement du monde: vous êtes au supplice!

Là, s'écria-t-il radiieux, vous êtes admirablement posé.

Je reviens, ne bougez pas!

Encore cinq grandes minutes pour préparer la plaque, cinq siècles pour vous qui n'avez pas fermé les yeux, qui craignez de chasser de votre nez une mouche impudente dont l'aiguillon vous torture sans pitié!...

Le photographe ne va-t-il pas revenir?

Lorsqu'il revient vous n'avez pas bougé, c'est vrai, mais vos yeux fatigués par la fixité, larmoièrent; votre nez, en mille endroits sondé par la mouche maudite, vous a procuré la plus singulière grimace qui ait jamais enluminé votre visage, et c'est dans ce moment où vous donnez votre femme pour avoir le droit de vous gratter, que l'impitoyable photographe vous crie en débouchant son appareil: ça commence! ne bougez plus!

Dix minutes après, on vous montre un visage qui ressemble à votre personne et au roi Makoko.

— Comment! c'est moi, cet éléphant à visage de crapaud?

— Mon Dieu, Monsieur, l'appareil vous a reproduit fidèlement et...

— Vous insinuerez aussi que je suis ressemblant! avec ce ballon au lieu d'abdomen...

— Vous n'êtes pas non plus très maigre pour...

— Je ne suis pas obèse, que diable! J'ai des formes comme tout le monde... et puis, j'ai l'air d'être chauve sur cette détestable photographie!

— Oh! mon Dieu! quant aux cheveux, on ne peut pas dire que vous êtes un Absal...

— On mettra une perruque pour être agréa-à monsieur.

Ah! mon superbe gilet bleu que vous avez fiché tout blanc: j'ai l'air d'un garçon de café! et ma belle cravate rouge qui est toute noire là-dessus. Et puis vous direz que c'est fidèle!

— Pardon, mais il y a des effets qui...

— Que voulez-vous dire? Je suis venu avec des effets de premier choix.

— Mais vous ne faites pas attention à une chose, répond le photographe, à bout d'arguments, c'est que l'écillet de la boutonnière...

— Eh bien?

— Votre écillet répare tout! Tout le monde le prendra pour une rosette d'officier de la Légion d'honneur!

— Vous croyez!

— Dame! on s'y casserait le nez!

— Oh, alors! je garde l'éprouve; tirez, tirez et surtout gardez le cliché.

SPERANZA.

Dernières Nouvelles

Londres, 9 mai.

Le *Times* déclare que la prétention de M. de Lesseps d'avoir obtenu le droit exclusif de percer l'isthme de Suez, est trop déraisonnable pour être admise.

Ce journal croit que la concession qu'il a obtenue ne s'étend pas jusque-là, et si réellement les clauses de cette concession ont une semblable portée, il faut trouver un moyen de se débarrasser d'une perpétuité aussi funeste aux relations commerciales.

Paris, 11 mai.

M. Waddington, chef de la mission extraordinaire chargée de représenter la République au couronnement du Czar, est parti hier au soir pour Berlin, où il doit passer quelques jours. Les autres membres de la mission iront le rejoindre dans cette ville le 15, pour l'accompagner à Moscou.

M. Robert Calmon, fils du sénateur, sous-lieutenant dans la réserve, est attaché à la mission en qualité de secrétaire particulier de M. Waddington.

Bourse de Paris. Cours du 10 mai.

Rente 3 p. %	79.85
— 3 p. % amortissable	81.40
— 4 1/2 p. %	109.75
— 5 p. %	109.45

CHRONIQUE FINANCIÈRE Paris 10 mai 1883

Les ventes du comptant se poursuivent sans interruption sur le 5 0/0; elles ont encore amené aujourd'hui une ouverture en baisse; la pénurie des affaires a permis aux intéressés de relever les cours sans grands efforts et le 5 0/0 a fermé un peu mieux qu'hier à 109.27. Le 3 0/0 finit à 79.62 l'Amortissable à 81.10.

Le bilan de la Banque de France constate une augmentation de 9.552.000 fr. dans l'encaisse métallique, de 1.124.000 fr. dans le compte du Trésor, de 18.987.000 fr. dans les comptes particuliers, de 891.542 fr. dans les bénéfices et une diminution de 40.891.000 fr. dans le portefeuille, de 213.000 fr. dans les avances, de 27.780.000 fr. dans la circulation.

La Banque de France était ferme à 5.400. On tenait le Foncier à 1.340, la Banque de Paris à 1.052, le Lyon à 1.507, le Midi à 1.175, le Nord à 1.930, l'Orléans à 1.250, le Suez à 2.350, le Gaz à 1.380, le 5 0/0 Italien à 91.95, le 5 0/0 Turc 11.87, l'Unifiée Egyptienne à 365, la Banque Ottomane à 766.

Les actionnaires de la Banque d'Escompte se sont réunis le 7 courant en assemblée générale extraordinaire. Ils ont voté la réduction du capital de 100 à 50 millions, par l'échange de deux actions libérées de 125 francs contre une libérée de 250.

Ils ont ensuite accepté le traité de fusion avec la Banque franco-italienne, et pour cela ils ont porté le capital à 65 millions, les 30.000 actions ainsi créées devant être remises aux actionnaires de la Société absorbée.



THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Dimanche 15 mai 1883.

MARCEAU

Ou les Enfants de la République

Grand drame historique et patriotique.

En 5 actes et 10 tableaux, par MM. Masson et Bourgeois.

Etude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié Boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

Fixée au samedi seize juin prochain, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant exploit du ministère de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 87, numéros 29 et 30.

Il a été procédé à la requête du sieur Conte, boulanger, domicilié au faubourg St-Georges, de la ville de Cahors, ayant constitué M^e Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors,

Sur la tête et au préjudice du sieur Guillaume Fourquié, cambusier, domicilié aux Sept-Ponts, commune du Montat,

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après. Le cahier des charges dressé par M^e Talou avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour y être tenu à la disposition du public.

A l'audience du samedi cinq mai courant, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au samedi seize juin prochain.

Désignation des biens saisis.

Article premier.

Une friche à Baillourgue, numéro 257 du plan, section A, de contenance de quatorze ares, trente centiares.

Article deux.

Une vigne au même lieu, numéro 256, P, section A, de contenance de un hectare soixante-quatorze ares, quarante-cinq centiares.

Article trois.

Une friche à Soubillou de Baillourgue, numéro 261 P, section A du plan, de contenance de cinquante-neuf ares, trente centiares.

Article quatre.

Une friche au même lieu, numéro 262 P, section A du plan, de contenance de dix-huit ares, trente-cinq centiares.

Article cinq.

Une friche à Soubillou, numéro 357, section A du plan, de contenance de neuf ares, soixante centiares.

Article six.

Une maison à Baillourgues, numéro 256, section A du plan, construite en 1881 en pierres, couverte en tuiles canal, elle se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave et d'atelier, d'un premier étage formant deux pièces éclairées par deux croisées au couchant, elle a son entrée principale au Sud.

Cette maison terminée en 1881 sera imposée au foncier pour 1884 sur un revenu cadastral de douze francs.

Formation des lots.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci... 10 fr.

En sus des charges.

NOTA — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'il devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme,

Cahors, le 12 mai 1883.

L'avoué poursuivant,

Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-trois, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: DALAT.

AVIS

La Maison JOLIVARD, Toulouse, donnant une plus grande extension à ses Rayons de ROBES MANTEAUX et COSTUMES pour Dames et Enfants.

MET EN VENTE

A PRIX RÉDUIT

Tous ses Tissus Nouveautés et articles de Blanc, n'ayant aucune utilité dans sa spécialité d'objets confectionnés.

Occasions à tous les Comptoirs.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 18 (5 mai 1883). — L'architecture des oiseaux, par M. Oustalet. — Entre chiens et loup, par M. E. Lucas. — La vaccination carbonneuse. — Cause de bibliographique. — Revue de statistique. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Sommaire du numéro 18 (5 mai 1883). — Un meuble en bois de rose, nouvelle. Première partie, par ***. — F. Amiel, son Journal intime, par M. E. de Présensé. — L'esthétique de Descartes et la littérature classique, d'après M. Emile Krantz, par M. J. Bourdeau. — Un séjour au Tonkin, par M. Edmond Cottau. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X... — Bulletin.

St-NICOLAS, 4^e année. Sommaire du n° 23. — 10 mai 1883. — La chevauchée de Jules (Charles) Ségard. — Jean des Palombes (Léopold Dauphin). — Au jardin d'Acclimatation. — Un mot d'Empereur (Victorien Aury). — Madame Grammaire et ses enfants (Marthe Berthin). — Les deux mousses (Walker). — Les Etudes du Petit Pierre. (Georges Futh). — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par Ferdinandus, Gilbert, Clerget, Ginos, Walker, Georges Fath, Gailard, etc. — Bureau à la librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro du 3 mai 1883. — Chronique agricole. A. de Cérès. — Le silos à maïs et autres fourrages verts. E. Lecouteux. — Rendement de l'herbage en viande de boucherie. Eug. Fagot. — L'huilerie agricole. L. Lindet. — Introduction du phosphate de chaux dans l'alimentation du poulain. Eug. Gayot. D. Guyton. — Les nouvelles plantations de vignes. D. Monclar. — Concours agricole de

l'Algérie à Sidi-Bel-Abbès. A. de Brévans. — Submersions, irrigations, épaissements. A. Dubois. — Bibliographie. J. Sabatier. — Décrets indiquant les bureaux de douane ouverts à l'importation et les ports ouverts à l'exportation des animaux. Partie officielle. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — Correspondance. — Revue commerciale et prix-courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Silo vide et plein. Fig. 66 et 67. — Silo de terrassements à fleur de terre. Fig. 68 et 69. — Pompe centrifuge actionnée par une machine à vapeur verticale. Fig. 70. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris.

MAISON JOLIVARD
TOULOUSE

LUNDI 30 AVRIL

ET JOURS SUIVANTS

EXPOSITION GÉNÉRALE

DE

TOILETTES D'ÉTÉ

Costumes pour Dames et Enfants

LINGERIE

CORBEILLES DE MARIAGE

La Maison JOLIVARD a qualités et façons égales, vend meilleur marché que toutes les maisons du Midi.

TAILLEUR POUR DAMES

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, Instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

ATELIER de Fabrication, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 37 A PARIS

MAISON DE VENTE

Boulevard L. Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, A CAHORS

VOUS TROUVEREZ CHEZ M. GREIL

DANS SA MAISON DE CAHORS.

- Des costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis..... 9 »
- Des id. id. pour enfants, depuis..... 4 »
- Des Pardessus mode, entièrement doublés, façons des grands tailleurs depuis 14 »
- Des Douillettes Alpaga, depuis..... 23 »
- Des soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 48 »

Et un joli choix d'échantillons de très-belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure.

Vos commandes nous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes civils et militaires, — les Vêtements ecclésiastiques, — les Livrées.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX

BON MARCHÉ SURPRENANT.

L'AISANCE

OBTENUE SANS RISQUES NI SPÉCULATION

IL EST MIS à la disposition du public

6,000 BONS DE 500 FRANCS CHAQUE

Remboursables à TROIS ANS de date.

Chaque BON rapporte CINQUANTE fr. par an.

payables par trimestre

A chaque BON est attaché, à titre de garantie : Obligations d'égale valeur, soit des grandes compagnies des chemins de fer français ayant la garantie de l'Etat, soit du Crédit foncier de France, au gré de l'acheteur.

Ces titres de garantie sont remis à l'ACHETEUR MEME, qui en touche les coupons d'intérêt.

Donc, le capital engagé est garanti entre les mains mêmes du prêteur par des titres de valeur indiscutable, et, de plus, rapporte dix pour cent par an, ce qui équivaut à dire que l'on a en portefeuille des Obligations de Chemins de fer ou du Crédit foncier de France, qui rapportent dix pour cent, au lieu de trois !

Pour premiers renseignements, écrire à M. L. BER, 14, rue Fromentin, PARIS.

LA

VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

B 5654



POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et ceils de perdriz, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bons au Goudron du D^r GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent ensuite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix; la boîte 1 fr. 75 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôts à Cahors, pharm. ESCROUZAILLES.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Congestion cérébrale,

Bile, Manque d'appétit,

Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE

NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,

Dames enceintes ou en couches,

Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris

et Pharmacies, Boîte 250.

VIGNES AMERICAINES

Boutures et racines de toutes les variétés
Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU
PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)
S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénelon, à Cahors.

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. E.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^m.

OUVERTURE DE NOUVELLES ET VASTES GALERIES

Exposition permanente d'Ameublements

ANNEXE DE L'ANCIENNE MAISON MARTRÉS

ANDRAU et BLANC

SUCCESSIONS

16 et 18, rue des Arts, TOULOUSE

ÉCHANTILLONS, PLANS, ALBUMS pour le dehors